

Sous la direction de
Danièle Manesse et Gilles Siouffi

Le féminin et le masculin dans la langue

L'écriture inclusive en questions



Les auteurs

Danièle Manesse, professeure émérite de sciences du langage,
université Paris 3-Sorbonne Nouvelle

Gilles Siouffi, professeur de linguistique française, Sorbonne-
Université

Bernard Colombat, professeur émérite d'histoire de
la linguistique, Université Paris Diderot

André Chervel, historien de l'éducation et agrégé de grammaire

Élise Mignot, professeure de linguistique anglaise, Sorbonne-
Université

Peter Eisenberg, professeure émérite à l'université de Potsdam,
spécialiste de grammaire allemande

Leda Mansour, lectrice de langue à l'École Normale supérieure
de Paris

Joung Eun Rim, docteure en sciences du langage, chargée
d'enseignement à l'université d'Aix-en-Provence

Composition et couverture : Myriam Labarre

© 2019, ESF sciences humaines

Cognitia SAS

3, rue Geoffroy-Marie

75009 Paris

www.esf-scienceshumaines.fr



ISBN : 978-2-7101-3894-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit, ou ayants cause, est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© 2019 ESF sciences humaines

www.esf-scienceshumaines.fr

Sommaire

Introduction :
les femmes et les hommes dans les mots 5

Première partie **Questions préalables**

1. L'écriture inclusive :
question d'usage ou question d'autorité ? 15

2. La langue à tous ses niveaux
face à l'écriture inclusive 35

Deuxième partie **Ce que l'histoire de la langue nous apprend**

1. La question du neutre et la construction
des accords depuis le latin vers le français 61

2. La place du masculin dans la langue française :
pourquoi le masculin l'emporte sur le féminin . . . 79

3. L'accord de proximité et la grammaire 95

4. L'école au front ou l'école face
à l'écriture inclusive 115

Troisième partie
Que se passe-t-il
dans d'autres langues ?

1. Anglais et langue inclusive : multiplication des marques ou neutralisation ?	133
2. La question du genre en Allemagne	157
3. Le genre en langue arabe	177
4. Dire le genre en langue coréenne	191
Conclusion.	203
Compléments de référence des chapitres 1, 2 et 3 partie 2	205

Introduction :

les femmes et les hommes dans les mots

La société française, au grand étonnement des étrangers, se passionne pour les histoires de langue ; elle s'enflamme lors de débats publics autour de thèmes qui, à force de rebondir, deviennent familiers : les menaces que fait peser sur le français « l'invasion » de l'anglais, le niveau en orthographe, l'enseignement de la grammaire, la place des langues régionales...

Le thème de l'écriture inclusive fut récemment au cœur d'une de ces controverses sur la langue, la plus ardente de ces dernières années. Il rendait publique une notion inédite, qui touche la pratique sociale la plus commune, la plus quotidienne, la plus codifiée, la langue de tout le monde ; et alors que le débat soulignait un problème inédit – la langue serait porteuse d'inégalité – il proposait des solutions novatrices, notamment dans la manière de l'écrire.

Pendant six mois, entre octobre 2017 et mars 2018, ce thème a mobilisé les médias de toutes sortes et les réseaux sociaux, à l'instar d'autres débats qui ont secoué la société ces dernières années, comme ceux portant sur la fin de vie ou le mariage pour tous. Tous ces thèmes ont trait à des dimensions de la culture sociale – la vie et la mort, la famille, la langue – garanties, codifiées et sanctuarisées par l'État et la Constitution. Pour ce qui nous occupe, la question de la langue est en effet du ressort de la loi puisqu'il est dit à l'article 2 de la Constitution que « la langue de la République est le français », sans

plus de prescriptions sur ses formes et ses usages. Le débat autour de l'écriture inclusive fut aussi un débat de légitimité, puisque des voix demandaient à l'État d'intervenir ; et de fait, des institutions, telles le Haut Comité à l'égalité (HCE) ou l'Académie française, se sont affrontées et, finalement, les autorités politiques s'en sont mêlées. Le Premier ministre interdit l'usage de l'écriture inclusive dans les textes officiels en novembre 2017, et le ministre de l'Éducation lui emboîte le pas pour ce qui concerne l'école. À l'issue de cet épisode, la fièvre est retombée, mais l'écriture inclusive a gagné du terrain dans les courriers officiels notamment (dans les courriers administratifs, ceux des universités et centres de formation, ceux des mairies), dans certaines revues, dans les programmes de saisons artistiques, etc., sans qu'on puisse bien sûr préjuger de son avenir à long terme. Ce sont certes surtout des lettrés, des « intellectuels », qui se sont engagés dans cette campagne, mais les médias populaires l'ont relayée abondamment et, à leur suite, pétitions et contre-pétitions ont fleuri, qui ont rassemblé notables et anonymes. Sarcasme, ironie, indignation, dénonciation... Les camps pour et contre, qui ne sont pas définis par les clivages politiques traditionnels, se sont opposés sans pitié : l'un dénonce les règles « scélérates » de la grammaire tandis que l'autre fustige « l'aberration "inclusive" » qui place la langue française « en péril mortel »¹.

1. Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive » adoptée à l'unanimité de ses membres dans la séance du jeudi 26 octobre 2017.

Exclure, inclure : qu'inclut donc l'écriture inclusive ?

Les batailles publiques ont toujours à l'origine un élément déclencheur qui les symbolise : un mot, celui de prédicat, qui a fait une soudaine apparition dans les programmes de l'école, est accusé de détruire la grammaire dont tous ont un souvenir ; des rectifications orthographiques de bien peu d'importance viennent rallumer la guerre de l'orthographe. Le débat de l'écriture inclusive a explosé après la publication indignée dans un journal d'opinion de cette phrase : « Grâce aux agriculteur.rice.s, aux artisan.e.s et aux commerçant.e.s, la Gaule était un pays riche ». Extraite d'un manuel scolaire² destiné à des élèves de CE2, elle a fait d'emblée rentrer l'école dans le champ de la polémique.

Qu'est-ce donc qu'une écriture « inclusive » ? L'expression française paraît une traduction de l'expression anglaise *inclusive writing*, qui est une variante de *inclusive language*, ou *gender-inclusive language*, attestée dans certains pays de langue anglaise depuis au moins une dizaine d'années, notamment dans les milieux académiques. Pour ses promoteurs, l'*inclusive language* vise à « inclure » toutes les personnes qui peuvent se sentir non représentées par une désignation, qu'il s'agisse de sexe, d'ethnicité, de religion... Le *gender-inclusive language* en est une spécificité. On remarque que cet emploi s'inscrit dans la continuité de discours sur l'exclusion sociale, notamment dans le domaine du handicap. Des textes récents, diffusés depuis les instances européennes, codifient ainsi les mesures qu'il faut prendre pour que l'école soit « inclusive », c'est-à-dire en mesure d'accueillir et

2. Le Callennec (Sophie) et al., *Questionner le monde, CE2 cycle 2*, Paris, Hatier, coll. Magellan, 2017.

de scolariser des enfants en situation de handicap, par exemple des enfants autistes, exclus des structures scolaires traditionnelles ; l'éducation inclusive vise l'égalité, l'équité et la non-discrimination entre les garçons et les filles, des politiques inclusives visent à accroître l'égalité des salaires, etc.

Quand il s'agit de la langue, de quelle exclusion s'agit-il ? Celle des femmes, disent les promoteurs de l'écriture inclusive, qui dénoncent le manque de visibilité des femmes dans la langue, dissimulées par des formes qui les soumettent au genre masculin, à l'accord masculin, aux désignations masculines des fonctions et des statuts.

C'est ici que l'adjectif « inclusif » révèle son ambiguïté. En anglais, un synonyme de *gender-inclusive language* souvent donné est *gender-neutral language*. Cela donne à « inclusif » le sens propre de « qui inclut », autrement dit « qui intègre tous types de personnes ». Il faut dire qu'en anglais, le questionnement s'est beaucoup appuyé sur des mots formés sur *-man*, qui peuvent légitimement ne pas paraître inclusifs.

En France, ce qu'on désigne par « écriture inclusive » ne relève pas de la même logique que le *gender-neutral language* dans la mesure où les propositions graphiques visent précisément à séparer les genres, à les distinguer pour les rendre tous deux visibles. L'écriture dite « inclusive » ne procède pas d'une neutralisation, qui pourrait être le caractère d'un langage épïcène, mais au contraire d'une visibilisation accrue des genres. Mais il faut dire qu'on ne part pas non plus de la même réalité linguistique.

Ainsi, dans les débats récents ayant eu lieu en France, on a vu apparaître des arguments visant à démontrer que la langue française, dans les étapes de sa formation au

cours de l'histoire, a été conçue et amendée consciemment, délibérément, pour être à l'image d'une société où les femmes ont peu de droits, voire aucun. L'écriture inclusive refléterait les luttes et les conquêtes des femmes, en promouvant une langue à l'image de changements sociaux advenus ou qu'on souhaite faire advenir.

*L'écriture inclusive
refléterait les luttes
et les conquêtes
des femmes.*

Faire apparaître les femmes dans la langue : une affaire de linguistes ?

Les propositions de l'écriture inclusive suscitent un grand nombre de questions, et notamment des questions linguistiques. Dans la mesure où elles concernent l'écrit – à l'instar, mais fort différemment, de ce qui concerne l'orthographe – et ne sont pas « oralisables » – on ne parle pas l'écriture inclusive –, leur fondement met en jeu la conception de ce qu'est la mise à l'écrit d'une langue. Ces propositions posent aussi la question de la variété des usages d'une langue, de ses différents niveaux d'organisation (morphologique, syntaxique, sémantique), de la visibilité du féminin en français par rapport à d'autres langues, de l'enseignement de la langue écrite... De par la palette des sujets touchés, c'est une affaire linguistique de première grandeur, donc un sujet dont on trouvera légitime que des linguistes s'emparent. Et c'est en tant que tels que les contributeurs de cet ouvrage se proposent ici d'argumenter, pour essayer de soustraire ce sujet, dans un premier temps, aux passions que les luttes pour la dignité des femmes dans nos sociétés peuvent susciter, et aux effets d'idéologie.

Nous proposons donc au lecteur de prendre le temps d'examiner ce champ de bataille, d'en comprendre les

enjeux dans ses différentes dimensions, d'examiner le matériau en jeu pour permettre d'y voir un peu clair, à l'abri des proclamations. Il s'agit de *séparer* les questions les unes des autres, dans une opération de tri qui permettra peut-être – nous l'espérons – de ne pas céder à la tentation d'amalgamer les arguments.

Nous proposons donc au lecteur de prendre le temps d'examiner ce champ de bataille, d'en comprendre les enjeux dans ses différentes dimensions.

Nous avons donc pris le parti d'organiser ce livre en chapitres courts, qui donneront à penser et à mettre en perspective cette question singulièrement compliquée. Ces chapitres n'épuiseront sans doute pas la question, mais ils sont à notre sens des entrées pour que chacun puisse prendre à sa convenance le temps de penser, selon ses

interrogations ; nous les avons voulus illustratifs, informés de manière rigoureuse sans être trop techniques.

Leurs auteurs sont par la force des choses très divers, tant cette question exige, pour être arrachée à la polémique et aux préjugés, de clarifier des thèmes compliqués qui relèvent de domaines de compétence parfois très savants.

Trois grands ensembles structurent cet ouvrage. Le premier réunit deux articles qui abordent la question en la resituant dans des cadres de réflexion très généraux : l'éternel débat entre usage et norme pour le premier, qui se trouve réactivé par ces propositions, et la spécificité linguistique du français pour le second, qui détaille les niveaux de la langue impliqués. Le deuxième ensemble s'intéresse à l'histoire de la langue, de ses descriptions et de son enseignement. Est-il vrai que l'histoire de la langue française a consciemment valorisé le masculin ? Il nous faut, pour comprendre les enjeux présents dans sa grammaire, repartir du latin, puis suivre pas à pas

l'évolution du système comme de sa manière de l'enseigner. Enfin, il nous a paru utile, intéressant, nécessaire, d'ouvrir les yeux sur la manière dont le débat se pose – ou non – dans un certain nombre d'autres langues que le français : l'anglais au premier chef, puisque, à bien des égards, les discussions actuelles sur la langue française sont des échos de discussions ayant déjà eu lieu dans les sociétés anglophones ; l'allemand, lui aussi agité par ces controverses ; et enfin deux langues dans lesquelles la problématique du genre se présente de manière très singulière, l'arabe et le coréen.

Danièle Manesse et Gilles Siouffi

EXEMPLAIRE DE LECTURE

Première partie

Questions préalables

*C*omprendre ce que met en jeu l'écriture inclusive exige d'aller au-delà de cette affirmation de principe que les femmes sont invisibles dans la langue française. Cela demande d'être au clair sur deux dimensions qui ne sont enseignées à aucun moment de la scolarité.

En premier lieu, l'idée que nous avons de la langue est intuitive, non réfléchie. Elle est une évidence jamais questionnée. Ensuite, elle se confond avec celle de la langue correcte que nous avons construite très jeunes, lors des premiers apprentissages à l'école, puis dans la lecture, et qui se manifeste dans la vigilance grammaticale et orthographique que nous exerçons à tout moment sur les écrits, les nôtres et ceux des autres. À aucun moment nous ne mettons en cause les formes de la langue standard qui est celle qu'on utilise chaque jour, sauf quand nous sommes sensibles aux jeux de mots, aux détournements qui nous réjouissent, dans la poésie ou les arts du langage en général.

C'est pourquoi cet ouvrage propose en première partie deux chapitres pour rendre explicite ce qui est implicite, ce que l'entreprise écriture inclusive présuppose sans juger bon de s'en expliquer.

Qui décide de la langue ?

Comment fonctionne la langue, et quelles sont les dimensions du système de la langue qui sont affectées par les propositions de l'écriture inclusive ?

L'écriture inclusive : question d'usage ou question d'autorité ?

Gilles Siouffi

*C*omme la plupart des débats sur la langue qui ont agité les pays de langue française dans les dernières décennies (réforme de l'orthographe, féminisation des noms de métier, terminologie grammaticale pour l'enseignement...), les récents débats sur l'écriture inclusive ont placé sous un jour soudainement cru, à la fois la relation complexe qu'ont les Français à l'autorité, et la grande incertitude dans laquelle la plupart d'entre eux se trouvent vis-à-vis de ce qui est véritablement décisionnaire dans les instances qui s'occupent de langue. Qui décide, dans les questions linguistiques ? Et y a-t-il vraiment quelqu'un qui décide ? Peut-être certains aimeraient-ils qu'il en soit ainsi, mais les choses ne sont pas si simples. Indépendamment des enjeux sociétaux et grammaticaux qui lui sont propres, la question de l'adoption éventuelle d'une écriture inclusive qui donnerait plus de visibilité aux femmes dans la langue renvoie la société française – et francophone pour une part, mais pas toujours de la même manière – à l'ambiguïté historique qui a gouverné les relations entre les trois pôles que représentent ce qui est prescrit par les textes,

ce qui est dans les usages, et ce qui s'impose auprès du plus grand nombre. Il est important de ressaisir la constitution, dans l'histoire, de ce rapport si tendu aux normes, qu'on ne retrouve pas dans de nombreuses traditions.

Dans notre pays, les questions politiques, linguistiques et sociétales se sont souvent superposées, mais d'une manière parfois tellement contradictoire que cela finit par égarer. Par ailleurs, la France connaît, à l'instar de nombreux autres pays, ce qu'on pourrait appeler des

Dans notre pays, les questions politiques, linguistiques et sociétales se sont souvent superposées, mais d'une manière parfois tellement contradictoire que cela finit par égarer.

« mutations de l'autorité » typiques des sociétés « postmodernes » dans lesquelles le périmètre des communautés a changé, de même que le rapport à ce que nous nommerons de façon large « le politique ». Et si la langue, selon de nombreux sociolinguistes se définit autant par le sentiment d'appartenir à une communauté d'usage que par des caractéristiques linguistiques propres,

il est fatal que ces évolutions aient touché le rapport à cette entité abstraite si chargée de symboles qu'est la langue.

Qui décide de la langue en France ?

Dans les encyclopédies linguistiques, le français est souvent décrit comme l'une des langues les plus standardisées de la planète, autrement dit dans laquelle la lutte contre ce qu'on appelle la variation (dans le choix des mots, de la grammaire, de l'orthographe, etc.) ainsi que contre les dialectes et variétés a été la plus active. Mais cette standardisation, si on en accepte le diagnostic, est le résultat d'une histoire complexe, non linéaire, où les

facteurs qui ont le plus joué ne sont parfois pas ceux que l'on croit. En effet, la dimension symbolique, voire imaginaire, se révèle parfois d'un poids plus important que les faits eux-mêmes.

► Une histoire à trous

Si l'on se place sous l'angle du politique, on remarquera que les épisodes d'autorité sont singulièrement disparates, dans l'histoire linguistique française, et que leur efficacité a parfois été exagérée. Au XVI^e siècle, on met beaucoup en avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), par laquelle le roi François I^{er} demandait qu'on s'exprime dans les cours de justice « en langage maternel français et non autrement », essentiellement pour faire pièce au latin, encore tout puissant. Mais les historiens ont relativisé depuis la force prescriptive de cette ordonnance. On considère qu'elle a plutôt accompagné une évolution qui était déjà en train de se faire.

À sa création en 1635, l'Académie française était dotée d'un beau programme. Mais elle mit du temps à l'exécuter, et ne gagna jamais, pendant les deux siècles « classiques » (XVII^e-XVIII^e), la place d'une autorité authentiquement prescriptive. Bien souvent, elle enregistrait – avec un peu de retard – les mouvements d'une « culture de la langue » qui se fabriquait certes en son sein, mais aussi ailleurs, chez les grammairiens, remarqueurs, écrivains, etc.

La Révolution française se signala par une authentique volonté prescriptive qui fut suivie d'effets sur certains points : redénomination de réalités quotidiennes comme les poids et mesures, les manières de s'adresser (tutoiement, etc.), lutte contre les patois, programme éducatif. À vrai dire, ce fut sans doute le seul moment où une véritable « politique de la langue » fut mise en œuvre. Sans

doute ne faut-il pas négliger l'impact qu'eut ce moment bref, vigoureux et plein d'autorité sur les évolutions postérieures du rapport à la langue en France. On y vit tout d'abord la preuve qu'une véritable action collective sur la langue pouvait voir le jour, mais que cette action avait alors un indubitable caractère *politique*. S'éloignait ainsi le rêve classique qu'une prescription linguistique pouvait d'abord avoir comme principe l'amélioration ou l'embellissement de la langue cultivée pour elle-même.

Le XIX^e siècle inaugure une période plus complexe et moins favorable à des prescriptions guidées par des instances politiques. La question de l'éducation étant une des grandes préoccupations de la période, c'est à l'enseignement qu'est dévolue visiblement une partie de l'action prescriptive. C'est le règne de la grammaire scolaire, évoqué par André Chervel (p. 79), nouveau lieu de référence pour qui veut savoir ce qui fait figure de règle en matière de langage.

Le début des difficultés dans les prescriptions est à situer au début du XX^e siècle. C'est le moment où de nombreuses propositions de réforme de l'orthographe voient le jour – dont la plus connue est celle de 1901 –, sans jamais franchir cette sorte de plafond de verre du passage à l'acte, ce qui est la preuve, aussi, d'un certain affaiblissement des instances prescriptives. L'Académie française est alors assez discréditée au plan de son action, mais continue de jouer un rôle symbolique important. Dans les années 1910, certains parlent de « crise du français » – une manière de formuler les problèmes qui deviendra récurrente tout au long du siècle.

À partir de la deuxième moitié du siècle s'enclenche un processus de superposition des instances qui va ajouter, à côté de l'Académie française, d'autres organes dans le paysage. En 1966 est créé le Haut Comité de la langue

française, qui deviendra en 1989 la Délégation générale à la langue française – dans l'intitulé de laquelle seront ensuite ajoutées les « langues de France ». De cette Délégation relève le Conseil supérieur de la langue française, présidé par le Premier ministre, et comprenant vingt-deux personnalités, dont les secrétaires perpétuels de l'Académie française et de l'Académie des sciences. C'est à l'initiative de ce Conseil que furent proposées les rectifications orthographiques de 1990.

Par ailleurs, la France n'a plus l'exclusive dans l'initiative des actions concertées sur le français. L'Académie royale de Belgique prend des initiatives parfois plus rapides ou différentes de l'Académie française ; l'Office québécois de la langue française mène sa propre politique. Il existe certes un Conseil international de la langue française, créé en 1968, mais il reste peu connu du grand public. Lorsqu'un débat émerge dans la société, comme au sujet de l'écriture inclusive, on s'explique ainsi qu'on ne sache parfois plus vers qui se tourner, surtout si l'on ajoute à ce paysage déjà encombré les commissions de terminologie, les initiatives des ministères, et les interventions en leur nom propre de personnalités influentes.

► Une perte de repères

C'est dans ce contexte de double « déstandardisation » – déstandardisation géopolitique, puisque la France n'est plus systématiquement aux avant-postes des réflexions et décisions en matière de langue française, et déstandardisation au sein des instances prescriptives – que la plupart des débats sur la langue se déroulent désormais en France. Chaque fois qu'une nouvelle question vient à être débattue, on a l'impression qu'une confusion bien connue se réinstalle, bien que la dite question paraisse « surencadrée » sur le papier.

Par ailleurs – ce qui n’arrange rien – on remarque de façon générale que beaucoup d’instances authentiquement politiques ou dotées d’une capacité législative se signalent aujourd’hui par une perte de leur pouvoir prescriptif. Ce phénomène a été bien repéré en droit, comme en témoignent certaines publications du Conseil constitutionnel¹. Nombre de décisions prises souffrent d’un déficit de notoriété et de « normativité » au sens juridique – entendons par là la transformation effective d’une prescription en norme. S’agissant des questions de langue, deux épisodes récents illustrent ce déficit de normativité des décisions officielles : la féminisation des noms de métier (1982) et les recommandations concernant l’orthographe de 1990. Dans les deux cas – surtout le second – le discours prescriptif n’a pas été homogène, et sa capacité à installer une norme plutôt incertaine.

Au travail accompli par les instances ayant la légitimité de la prescription se sont ajoutées au fil du temps les initiatives prises dans ce nouveau lieu de prescription global qu’est l’École – entendons par là non seulement les actions du ministère de l’Éducation nationale, mais aussi l’action collective des enseignants et éditeurs de manuels. Il est significatif que certains débats concernant la langue trouvent leur point de départ dans des dispositions prises au sein du cadre éducatif, comme cela a été le cas à propos de l’écriture inclusive à l’automne 2017. Cela pose la question générale de qui est concerné par les prescriptions en langue. Celles-ci concernent-elles d’abord l’école, ou la société entière – adulte – est-elle impliquée ? Le flou qui demeure sur cette question colore nettement les débats linguistiques récents. Comme si, en quelque sorte, nous ne savions jamais véritablement

1. « La normativité », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 21, 2007.